

Les clubs sportifs concernés par l'application du Pass'Sport



Discipline	Nom du club	Téléphone / mail / site
Arts martiaux	AME	06 86 12 95 33
Athlétisme	CAE	01 39 95 04 80
Badminton	EBC	07 78 87 05 51 badermont95@gmail.com
Baseball	Les Expos	06 07 62 87 33
Basket-ball	BCE	06 89 35 21 07
Boxe française	CBF Ermont	cbfe95@gmail.com
Cyclisme	OCVO 95	06 67 73 92 05
Danses de salon	Ermont Danse	06 99 77 69 74
Danses	AEC	07 71 28 76 49
Échecs	Club d'échecs ermontois	www.ermontechecs.fr
Escalade	Club vertical ermontois	cve.escalade@gmail.com
Football	AS Ermont Foot	asermontfoot@lpiff.fr
Football	AFCE	06 07 60 22 54 afcefootball@gmail.com
Golf	EGA	contact@ega.asso.fr
Gymnastique	CGE	06 20 87 44 36 contact@ermontgym.com
Activités aquatiques de natation	ENA	06 99 05 93 98
Pétanque	CBVE	06 78 47 60 41
Plongée sous-marine	APSM	06 62 47 64 05
Rugby	PRC	06 77 04 85 76
Tennis	ACTE	01 34 15 25 00
Tennis de table	EPBTT	epbt.contact@gmail.com
Tir à l'arc	Compagnie d'Arc d'Ermont	ciearcermont@gmail.com
Twirling	Twirling dance club	06 87 09 82 18
Volley-ball	VBCE	06 08 93 07 73 - vbce@free.fr
Toutes sections	ASCAE	06 88 92 99 25

Pass'Sport : comment ça marche ?



L'aide à laquelle vous avez droit dépend de votre tranche du quotient familial (QF), de 1 à 5, qui sera calculé par la Direction de la Vie associative et des Sports, selon le mode de calcul suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12 \times \text{nombre de parts fiscales}}$$

TRANCHES	QUOTIENT EN €	
	MIN	MAX
1	0	300
2	301	400
3	401	500
4	501	650
5	651	800

En fonction de votre tranche du quotient familial, de 1 à 5, l'aide municipale correspond à un pourcentage des frais d'inscription en club effectivement réglés auprès de l'association sportive choisie.

Tranches du QF	Pourcentage de remboursement
T1	50 %
T2	45 %
T3	40 %
T4	30 %
T5	20 %

- Montant minimum du Pass'Sport: 20 €.
- Montant maximum du Pass'Sport : 80 €.
- Montant minimal de la cotisation prise en compte : 60 €.
- Une aide maximum par enfant âgé de 6 à 18 ans, habitant Ermont.

Le Pass'Sport est limité à un seul club sportif par enfant. Cette aide financière est directement versée aux parents qui justifient du paiement de l'inscription dans un club sportif de la commune d'Ermont (selon le délai nécessaire au traitement administratif).

